

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01058

Numéro SIREN : 405 390 808

Nom ou dénomination : GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt 16192

Certifié par le **Comptable** **Alain BATTEN**

N° 2050-SD 2021

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 12

Adresse de l'entreprise : 65 IMPASSE DES VAUDRANS 13011 MARSEILLE Durée de l'exercice précédent \* 12

Numéro SIRET\* 4 0 5 3 9 0 3 0 3 0 0 0 1 3 Néant  \*

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 0 2 0		
		Brut	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 969	22 105
		Fonds commercial (1)	AH	AI		360 904
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		1 636 090
		Constructions	AP	AQ	1 339 319	757 997
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	116 535	108 150
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	107 738	48 510
Immobilisations en cours		AV	AW			
Avances et acomptes		AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		1 911	
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	1 577 561	2 935 669
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens			BN	BO		
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		19 552
		Autres créances (3)	BZ	CA		144 873
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		719
	Disponibilités	CF	CG		35 001	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		665	
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK		214 300
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	1 577 561	3 149 968	

© Sage

Renvois : (1) Dont droit au bail :  (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété \* Immobilisations :  Stocks :  Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 300 000 ..)		DA	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )		DC		
	Réserve légale (3)		DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )		DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )		DG		
	Report à nouveau		DH	(255 703)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	(152 683)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	7 590	
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	(100 033)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	572 329	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV	2 182 406	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	69 775	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	32 715	
	Dettes fiscales et sociales		DY	109 293	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	280 793	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	2 700	
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	3 250 001		
Ecart de conversion passif *		ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	3 149 968		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 799 395
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	4 157	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	863 514	
	services*					
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	FK	FL	863 514	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	104 365	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	6 432	
	Autres produits (1) (11)			FQ	19	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	974 381	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	131 822	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(2 172)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	475 890	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	83 545	
	Salaires et traitements*			FY	257 307	
	Charges sociales (10)			FZ	38 441	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA	101 897
		Sur immobilisations			GB	
		- dotations aux provisions			GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	17	
Autres charges (12)			GF	1 086 747		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GG	(112 366)	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	33 301	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	33 301	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(33 301)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	(145 668)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2021

Désignation de l'entreprise		Sar1 GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 040	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	1 040	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	445	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	19	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	7 590	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	8 054	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(7 014)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	975 421	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 128 103	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	(152 682)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	1 040
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6 obligatoires A9	A7		
			dont cotisations facultatives Madelin	A8		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Prov amortissement dérogatoires				7 590		
VNC Sortie immobilisation				19		
Divers				445		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
solde remboursement assurance					1 040	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A										IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
																						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
Désignation de l'entreprise : <b>Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE</b>																						Neant									
INCORP.										Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9					
INCORP.										Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		396 978		KE		KF			
CORPORELLES										Terrains										KG		1 636 090		KH		KI					
CORPORELLES										Constructions										KJ		1 337 921		KK		KL		239 393			
CORPORELLES										Autres immobilisations corporelles										KM				KN		KO					
CORPORELLES										Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										KP				KQ		KR					
CORPORELLES										Installations techniques, matériel et outillage industriels										KS		164 695		KT		KU		102 771			
CORPORELLES										Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV		111 219		KW		KX					
CORPORELLES										Matériel de transport *										KY		11 658		KZ		LA					
CORPORELLES										Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		30 202		LC		LD		3 170			
CORPORELLES										Emballages récupérables et divers *										LE				LF		LG					
CORPORELLES										Immobilisations corporelles en cours										LH		13 950		LI		LJ					
CORPORELLES										Avances et acomptes										LK				LL		LM					
CORPORELLES										TOTAL III										LN		3 805 733		LO		LP		365 337			
FINANCIERES										Participations évaluées par mise en équivalence										8G				8M		8T					
FINANCIERES										Autres participations										8U				8V		8W					
FINANCIERES										Autres titres immobilisés										IP				IR		IS					
FINANCIERES										Prêts et autres immobilisations financières										IT		1 911		IU		IV					
FINANCIERES										TOTAL IV										LQ		1 911		LR		LS					
FINANCIERES										TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		4 204 624		ØH		ØJ		365 337			
CADRE B										IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
																				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.										Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
INCORP.										Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		396 978		IX	
CORPORELLES										Terrains										IP				LX		LY		1 636 090		LZ	
CORPORELLES										Constructions										IQ				MA		MB		2 097 316		MC	
CORPORELLES										Sur sol d'autrui										IR				MD		ME				MF	
CORPORELLES										Inst. gales, agents et am. des constructions										IS				MG		MH				MI	
CORPORELLES										Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		42 781		MJ		MK		224 686		ML	
CORPORELLES										Autres immobilisations corporelles										IU		111 219		MM		MN		111 219		MO	
CORPORELLES										Matériel de transport										IV		11 658		MP		MQ		11 658		MR	
CORPORELLES										Matériel de bureau et mobilier informatique										IW		33 372		MS		MT		33 372		MU	
CORPORELLES										Emballages récupérables et divers*										IX				MV		MW				MX	
CORPORELLES										Immobilisations corporelles en cours										MY		13 950		MZ		NA				NB	
CORPORELLES										Avances et acomptes										NC				ND		NE				NF	
CORPORELLES										TOTAL III										IY		56 731		NH		4 114 340		NI			
FINANCIERES										Participations évaluées par mise en équivalence										IZ				ØU		M7		ØW			
FINANCIERES										Autres participations										IØ				ØX		ØY		ØZ			
FINANCIERES										Autres titres immobilisés										I1				2B		2C		2D			
FINANCIERES										Prêts et autres immobilisations financières										I2		1 911		2E		2F		1 911		2G	
FINANCIERES										TOTAL IV										I3		1 911		NJ		NK		1 911		2H	
FINANCIERES										TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		56 731		ØK		4 513 230		ØL		ØM	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	13 969	PF		PG		PH	13 969
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 253 207	PN	86 112	PO		PQ	1 339 319
	Sur sol d'autrui	PR		PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	152 587	QA	6 710	QB	42 762	QC	116 535
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	56 804	QE	8 506	QF		QG	65 310
	Matériel de transport	QH	11 658	QI		QJ		QK	11 658
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	30 232	QM	569	QN	0	QO	30 770
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 504 458	QV	101 897	QW	42 762	QX	1 563 592
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 518 427	ØP	101 897	ØQ	42 762	ØR	1 577 561

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ		
Total général non venté (NS + NT + NU)									
Total général non venté (NW - NY)									

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	1 911	UV		UW	1 911		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	18 552		18 552				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	21 566		21 566				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	15 551		15 551				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	34 601		34 601				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	52 349		52 349				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	20 806		20 806				
	Charges constatées d'avance			VS	665		665				
	<b>TOTAUX</b>			VT	166 001	VU	164 090	VV	1 911		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	572 329		191 498		380 831			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	32 715		32 715					
Personnel et comptes rattachés			8C	40 244		40 244					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	15 633		15 633					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	53 417		53 417					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	2 182 406		2 182 406					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	280 783		280 783					
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	2 700		2 700					
<b>TOTAUX</b>			VY	3 180 226	VZ	2 799 395		380 831			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	250 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	81 784	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <b>Safl GOLF DE MARSEILLE LA SALET</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N. clos le : 31/12/2020		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf.2067-BIS)			XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3 <sup>e</sup> et 212 bis)*			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN	
							WO		
- Plus-values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
<b>TOTAL I</b>							WR		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS	152 682	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposées au taux de 0 %							WH	
	- imposées au taux de 19 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
	Abattement sur les bénéfices et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficulté (4 septies))		K9	Entreprises nouvelles (4 septies)		L2	Faibles entreprises innovantes (art.44 septies A)	
					Société d'investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	
		ZFU-IF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à dynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies I)		YH	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YI	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	152 682
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	152 682
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	152 682

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>Sari GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	445 234
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	445 234
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	132 682
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	597 916
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	51 415
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice			Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmtant du transfert).

Désignation de l'entreprise <u>Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(236 623)	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(19 890)		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	OF	(255 733)		Report à nouveau	ZG	(255 733)						
										<b>TOTAL II</b>		ZH	(255 733)
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7				YQ							
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	30 692						
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8				XQ	164 039						
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	1 371						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	5 862						
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES				ST	273 926						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	475 890						
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	22 474						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	61 071						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	83 545						
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	142 354						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	104 061						
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØB	362 322						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS							
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					ZR	<input type="checkbox"/> Si oui cocher 1 <input type="checkbox"/> sinon 0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE</u>						Néant <input type="checkbox"/>	*
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	Matériel de	42 781	42 762		19	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>				<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>			
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	19	19				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)			⑩	19			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			⑪		(B)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19%			⑫		(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise : Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant  \*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées\*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégré. Rows include 'Plus-values réalisées au cours de l'exercice' and 'Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs'.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégré. Includes a TOTAL row at the bottom.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>①</sup> ou 12,8 % <sup>②</sup>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>①</sup>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>①</sup>	

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1 2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *	YP	13	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	863 514	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	863 514	
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	19	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	2 749	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	2 768	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON	232 425	
Variation négative des stocks	OQ	577	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	211 247	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	657	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	17	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	13 930	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	19	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	458 772	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	407 510
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>	407 510
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	<b>GX</b>	863 514	
Effectifs au sens de la CVAE *	<b>EY</b>	20	
Chiffre d'affaires du groupe économique	<b>HX</b>		
Période de référence	GY	du	01012020
	GZ	au	31122020
Date de cessation	<b>HR</b>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

[ ]

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société )

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 0

N° SIRET 3 3 3 9 0 3 0 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE

ADRESSE (voie) 65 IMPASSE DES VAUDRANS

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° Voie One Fleet Place

Code Postal Commune LONDON EC4M 7WS - ENGLAND Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

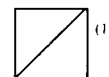
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

[ ]

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital )



Néant [ ]\*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 0 5 3 9 0 9 0 8 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE

ADRESSE (voie) 65 IMPASSE DES VAUDRANS

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

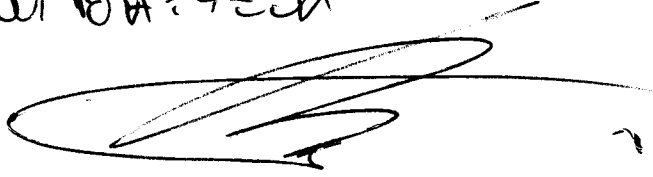
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Comptes conformes par le gérant  
Alain BARTHELEMY



Dénomination : **Sarl GOLF de MARSEILLE la SALETTE**

Siège Social : **65 Impasse des VAUDRANS  
13011 MARSEILLE**

Siret : **405 390 808 00013**

**ANNEXE LEGALE**

**du**

**BILAN au 31 DECEMBRE 2020**

## **I - FAITS CARACTERISTIQUES**

Le 30 Septembre 2004, la Sarl du Golf de Marseille la Salette a reçu à bail à titre de location-gérance, le fonds de commerce d'exploitation du Golf de Servanes ( 13890 MOURIES ).  
Le montant du loyer versé, pour l'exercice 2020, s'est élevé à 159 789 Euros.

Le 31 Mars 2011, la Sarl Golf de Marseille la Salette a donné à bail à loyer à titre de location-gérance ;  
- le fonds de commerce de golf et restaurant exploité à Marseille,  
- le fonds de commerce de golf exploité à Mouries  
Les loyers reçus, pour l'exercice 2020, s'élèvent respectivement à 236 392 et à 211 898 euros.

Le 1er Juillet 2012, l'exploitation du restaurant a été reprise par la société.

## **II - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 et ses modifications ultérieures relatif au Plan Comptable Général et sans aucune dérogation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Indépendance des exercices,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La Sarl Golf de Marseille la Salette constate que la crise sanitaire (Covid-19) a un impact financier négatif sur l'activité restauration lors de l'exercice 2020, soit une baisse de chiffres d'affaires de 44%.

En 2021, la Sarl s'attend à un relatif retour à la normale à partir de la fin mai.

A la date d'arrêté des comptes par le Gérant des états financiers 2020 de la société, le 11 juin 2021, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

### Situation du groupe :

La société a obtenu de son actionnaire International Golf & Leisure (IGL) un soutien financier pour les 12 prochains mois.

### **1) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition .

Elles correspondent à l'acquisition de logiciels informatiques, et pour l'établissement de Marseille, de la Licence IV, du Fonds de Commerce du Golf et du Restaurant

Les fonds de Commerce ont une durée d'utilisation "non limitée". Un test de dépréciation sur la base d'une moyenne de 3 ans de chiffre d'affaires a été effectué au 31/12/2020 sans relever d'indice de perte de valeur.

Les logiciels informatiques sont amortis, selon le mode linéaire, sur une durée de 1 et 3 ans .

### **2) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition .

La société a mis en application, depuis le 1er Janvier 2005, les règlements CRC 2002-10 et 2004-06. Conformément à la réglementation comptable, ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective, sans impact significatif sur les capitaux propres.

Les amortissements retenus pour la détermination du résultat d'exploitation sont calculés sur la durée d'utilisation estimée, selon le mode linéaire.

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| . Agencements-Installations des Constructions | linéaire sur 5 et 15 ans |
| . Matériel et Outillage Restaurant            | linéaire de 5 à 10 ans   |
| . Matériel de Transport                       | linéaire de 5 ans        |
| . Matériel de bureau et Informatique          | linéaire de 3 à 10 ans   |

Il a été comptabilisé des amortissements dérogatoires .

### III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### 1) Immobilisations incorporelles et corporelles

DESIGNATION	VALEURS AU 01/01/2020	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	VALEURS AU 31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPO.</b>				
. Logiciels	13 969			13 969
. Licence IV	22 105			22 105
. Fonds de Commerce	360 904			360 904
<i>S/Total</i>	396 978	0	0	396 978
<b>IMMOBILISATIONS CORPO.</b>				
. Terrains	1 636 090			1 636 090
. Constructions sur sol d'autrui	1 837 921	259 395		2 097 316
. Installations techniques	164 695	102 771	42 781	224 686
. Autres immob. corporelles	153 078	3 170		156 248
<b>IMMOBILISATIONS EN -COURS</b>				
	13 950		13 950	0
<i>S/Total</i>	3 805 735	365 337	56 731	4 114 340
<b>TOTAL GENERAL</b>	4 202 713	365 337	56 731	4 511 318

Les acquisitions concernent principalement la rénovation totale des cuisines, 244 632€ en agencements /installations, 102 000€ de matériel outillage et 9 681€ pour les vestiaires du personnel cuisine.

#### 2) Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

DESIGNATION	AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES COMPTABLES au 31/12/2020
	VALEURS AU 01/01/2020	DOTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	TOTAUX	
<b>IMM. INCORPO.</b>					
. Logiciels	13 969			13 969	0
. Licence IV				0	22 105
. Fonds de Commerce				0	360 904
<i>S/Total</i>	13 969	0	0	13 969	383 010
<b>IMM.CORPO.</b>					
. Terrains	0				1 636 090
. Constructions sur sol d'autrui	1 253 207	86 112		1 339 319	757 997
. Installations Techniques	152 587	6 710	42 762	116 535	108 150
. Autres Immo Corporelles	98 663	9 075		107 738	48 510
<b>IMMOBILISATIONS EN -COURS</b>					
					0
<i>S/Total</i>	1 504 458	101 897	42 762	1 563 593	2 550 747
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 518 427	101 897	42 762	1 577 561	2 933 757

### 3) Immobilisations financières

DESIGNATION	VALEURS AU 01/01/2020	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS OU VIREMENTS	VALEURS AU 31/12/2020
Garantie et Caution	1 911	0	0	1 911
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 911	0	0	1 911

### 4) Etat des créances a la clôture de l'exercice

DESIGNATION	BRUT	MOINS 1 AN	PLUS D'1 AN
Immobilisations Financières	1 911		1 911
Créances clients, dont douteux	18 552	18 552	
Personnel et Comptes rattachés	21 566	21 566	
Etat et organismes sociaux	102 501	102 501	
Groupe et associés	0	0	
Débiteurs divers	20 806	20 806	
Charges constatées d'avance	665	665	
	166 001	164 090	1 911

### 5) Etat des dettes à la clôture de l'exercice

DESIGNATION	BRUT	MOINS 1 AN	PLUS D'1 AN
Emprunts auprès Etablissements de crédit	572 329	191 498	380 831
Emprunts & dettes financiers	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 715	32 715	
Personnel et comptes rattachés	40 244	40 244	
Organismes sociaux	15 633	15 633	
Etat	53 417	53 417	
Dettes sur immobilisations	0	0	
Groupe et associés	2 182 406	2 182 406	
Autres dettes	280 783	280 783	
Produits constatés d'avance	2 700	2 700	
	3 180 227	2 799 396	380 831

### 6) Capitaux propres - en Keuros

	VALEURS au 01/01/20	AUGMEN. EXERCICE	DIMINU. EXERCICE	VALEURS au 31/12/20
Capital	300 000			300 000
Réserve légale	762			762
Report à nouveau	( 236 623 )	( 19 080 )		( 255 703 )
Résultat	( 19 080 )	( 152 682 )	( 19 080 )	( 152 682 )
Provisions règlementées	0	7 590		7 590
<b>Total</b>	<b>45 059</b>	<b>( 164 172 )</b>	<b>( 19 080 )</b>	<b>( 100 033 )</b>

Le capital social, par AGE du 13 juillet 2015, a été porté à 300 000,00€  
Il se compose de 500 parts de 600,00 euros chacune.



**7) Effectif moyen employé durant l'exercice**

15,47 personnes

**8) Chiffre d'affaires hors taxes**

DESIGNATION	2019		2020	
Restaurant, Bar	1 086 331	71%	392 308	45%
Recettes de Location Gérance	438 244	28%	448 289	52%
Recettes diverses	15 094	1%	22 917	3%
TOTAL	1 539 669	100%	863 514	100%

**9) Détail des charges à payer**

Factures non parvenues	4 671
Taxe d'apprentissage	236
Formation Professionnelle	0
Taxes foncières	52 928
Congés payés et Charges	51 415
	<hr/>
	109 249

**10) Engagements hors bilan**

**Engagement reçu :**

néant

**Engagements donnés :**

Sur la base des comptes clôturés au 31 décembre 2000, 2002, 2003, 2004, 2011, 2012, 2013, 2014, 2016 et 2018, IGL, associé unique, a abandonné une partie des comptes courants qu'elle a avancé au Golf de Marseille la Salette. Ces abandons de créance, d'un montant total de 1 408 529 Euros, sont assortis d'une clause de retour à bonne fortune.

Le montant des abandons remboursés s'élèvent à 506 000 Euros.

**11) Engagements financiers**

Capital restant dû au 31.12.2020 , 568 172€

**12) Engagements en matière de Retraites et avantages similaires**

Pour un départ à la retraite volontaire, en application de la Convention Collective HCR, l'engagement s'élève, au 31 décembre 2020, à 147 023 euros.

**13) Détails des Charges et Produits exceptionnels**

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Prov. Amortissements dérogatoires	7 590	
VCN des Immobilisations sorties	19	
Solde Indemnités Assurance		1 040
Divers	445	
	<hr/>	
	8 054	1 040

# GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE

65, impasse des Vaudrans  
La Valentine  
13011 MARSEILLE  
FRANCE

Tél. : (33) 04 91 27 12 16  
Fax : (33) 04 91 27 21 33

www.golfmarseillesalette.fr  
www.opengolfclub.com  
lasalette@opengolfclub.com

GREFFE DE TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE  
2 Rue Emile Pollak  
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Marseille, le 23 juillet 2021

Ref : SARL Golf de Marseille la Salette  
RCS Marseille 405 390 808

Objet : Dépôt des comptes

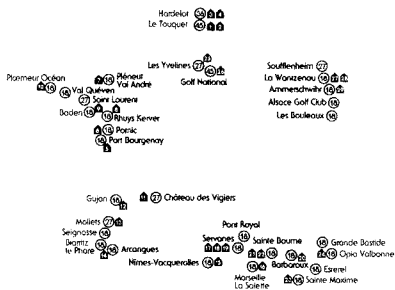


Monsieur le Greffier,

Vous trouverez sous ce pli, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2020,
- Le PV d'assemblée d'affectation du résultat,
- Le chèque CIC n° 3171803 d'un montant de 45,20€ pour règlement des frais d'enregistrement.

Nous vous prions Monsieur le Greffier, de recevoir nos salutations distinguées.



Alain Batteux  
Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Batteux".



OPEN GOLF CLUB  
Horel Golf Resorts

*Carte de copieur par le Centre Alain B...*



GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE  
Siège social : Golf de Marseille la Salette, 65 impasse des Vaudrans, 13011 Marseille  
SARL au capital de 300.000 Euros - RCS Marseille 405 398 808

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 21 JUIN 2021**

L'an 2021 le 21 juin à 15 heures, l'Assemblée Générale de la société du « Golf de Marseille la Salette » s'est réunie Golf de Marseille la Salette, 65 impasse des Vaudrans, 13011 Marseille, sur convocation faite par son Gérant et remise en main propre.

**EST PRESENT**

International Golf & Leisure Ltd représentée par Stéphane COSTE	500 parts
TOTAL	500 parts

représentant l'intégralité des parts composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane COSTE.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1 - La copie de l'avis de convocation adressée aux associés,
- 2 - Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020,
- 3 - Le texte des résolutions.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus de gestion du Gerant
- Affectation du résultat.

Le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes de l'Ordre du Jour :

Première résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes se soldant par une perte de 152.682 Euros dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée donne quitus au Gérant de l'exécution de son mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à une perte de 152.682 Euros. Le résultat sera affecté au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes, pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

---

*Stéphane*